

FORMULAIRE DE CANDIDATURE 2025/2026 CERTIFICAT

LA FORMATION DEMANDEE

.....

ETAT CIVIL

Ancien étudiant à Lyon 3 - numéro d'étudiant : / INE :

Civilité :

Prénom(s) :

Nom de naissance :

Nom d'usage (si différent) :

Né(e) le : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Nationalité :

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Pays :

Téléphone fixe : Portable :

E-mail :

ETUDES POST-BACCALAUREAT

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DE VOS DIPLOMES)

Année	Diplôme	Etablissement et ville	Résultat

**Dossier à retourner
avant le 28 novembre 2025**

Documents à joindre avec votre dossier de candidature :

- Votre curriculum vitae,
- La copie de votre pièce d'identité (recto-verso) en cours de validité,
- La photocopie du ou des diplômes mentionnés dans ce dossier et relevé de notes en cas d'échec. Fournir une traduction par un traducteur assermenté et les photocopies certifiées conformes de tous les titres et documents étrangers,
- Justificatif d'activité professionnelle (exemple : carte professionnelle, attestation déclaration d'activité).

Les informations recueillies dans ce dossier font l'objet d'un traitement informatique pour assurer la gestion de votre candidature, de votre cursus, ainsi que l'établissement de statistiques. Conformément à la loi « informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données vous concernant. Pour l'exercer, veuillez-vous adresser à l'Université Jean Moulin Lyon 3 : dpd@univ-lyon3.fr

Le candidat déclare sur l'honneur que les renseignements figurant dans ce dossier sont exacts :

Le ___ / ___ / ___

Fait à :

Signature du candidat :

Dossier à retourner avant le 28/11/2025 :

- **Par courrier à l'adresse suivante :**
Université Jean Moulin Lyon 3 - Faculté de Droit,
Service Formation Continue,
1C avenue des Frères Lumière - CS 78242,
69372 LYON CEDEX
- **Ou par mail à l'adresse suivante :**
fdv-eadfc@univ-lyon3.fr

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations.

"- constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende (code pénal, art.441-1).

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code pénal art.441-6)".